30 jan 2024 -10:44

PRÈS DE 21 000 ENTREPRISES FANTÔMES ET ASSOCIATIONS RADIÉES DE LA BANQUE-CARREFOUR DES ENTREPRISES

Près de 21 000 sociétés fictives et associations ont été radiées de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) par l'Administration générale de la Trésorerie du SPF Finances. Cette mesure a été prise en raison du non-respect de leurs obligations légales liées au registre UBO (Ultimate Beneficial Owners). L'objectif de cette initiative est d'identifier les entités inactives ou fictives et d'inciter celles qui n'ont pas respecté leurs obligations dans les délais à le faire.

Nombre et raisons des radiations

Au total, 20 795 entités ont été radiées de la Banque-Carrefour des Entreprises parce qu'elles n'avaient pas enregistré leurs bénéficiaires effectifs ou qu'elles n'avaient pas publié d'annonces au Moniteur belge pendant sept ans. Cette radiation vise à les encourager à se conformer aux lois anti-blanchiment et à identifier les entités inactives. Ces radiations sont visibles pour tous les services publics ou citoyens consultent la BCE via son site web. Dans une deuxième phase à venir, plus de 8 000 autres entités seront également radiées.

La radiation automatique des sociétés et associations intervient dans les cas suivants:

- Le défaut de fournir des informations au registre UBO et de publier au Moniteur belge au cours des sept dernières années.
- Le non-respect de l'obligation de fournir des informations au registre UBO dans les 60 jours suivant l'imposition d'une amende administrative.
- Le non-respect de l'obligation de mise à jour annuelle.

93,69 % des entités juridiques identifiées en Belgique se sont enregistrées dans le registre UBO. Ce chiffre reflète un soutien solide des acteurs économiques en faveur d'une transparence accrue et d'une sécurité financière.

> "La Trésorerie du SPF Finances adopte une approche proactive en envoyant des rappels papier et électroniques aux entités non conformes depuis 2020. Ces initiatives visent à garantir un enregistrement correct des bénéficiaires effectifs et à contribuer à la qualité des données enregistrées. Ainsi, la Trésorerie confirme son engagement envers la mise en place d'un système efficace de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme."

Alexandre De Geest, administrateur général de la Trésorerie, souligne l'importance de cette mesure

Impact sur les entités radiées

Les radiations, bien que purement administratives, ne sont pas sans conséquences. Les entités concernées peuvent continuer d'exister, mais leurs opérations et leurs relations avec des tiers, en particulier les banques, peuvent être limitées voire complètement interrompues.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
http://finances.belgium.be

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be

© 2024 - news.belgium.be